



Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Conseil Municipal du 8 avril 2019

1. Le contexte économique et financier du budget 2019

1.1. Le contexte macroéconomique mondial et national

Selon le Fonds monétaire international, la croissance économique mondiale serait proche de 3,9 % en 2018 et 2019, contre 3,7% en 2017.

Toutefois des incertitudes pèsent sur cette perspective.

Parmi les facteurs d'incertitude peuvent notamment être cités :

- les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, mais également la remise en cause de l'accord sur le nucléaire iranien par l'administration américaine ;
- la hausse marquée du prix du baril du pétrole en début d'année 2018 ;
- les difficultés économiques rencontrées par des pays émergents (Venezuela, Turquie);
- les modalités du Brexit.

Dans ce contexte, la zone euro connaît un ralentissement de croissance en 2018, compte tenu d'une demande mondiale moins soutenue mais aussi d'une économie allemande qui marque le pas (baisse de son PIB de 0,2% au 3^{ème} trimestre 2018).

Le taux de chômage de la zone est encore élevé (environ 8%).

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé la fin de sa politique monétaire accommodante («quantitative easing» mise en place depuis 2014).

La fin de cette politique monétaire accommodante pourrait se traduire par une hausse des taux en 2019.

A ce jour, l'hypothèse d'une remontée progressive des taux d'intérêt est privilégiée par une majorité d'économistes.

Ils soulignent toutefois que les incertitudes géopolitiques et économiques engendrent de la volatilité sur le marché des taux.

D'après l'INSEE, la croissance française ne devrait pas dépasser les 1,6% en 2018, alors que celle-ci a atteint les 2,2% en 2017.

Cette décélération de la croissance s'explique notamment par une consommation des ménages moins bonne qu'attendue.

Elle a été impactée en début d'année par la forte progression du prix du pétrole et par l'augmentation de la CSG.

L'INSEE envisage pour la fin d'année 2018 une progression du pouvoir d'achat des ménages grâce à la réduction de la taxe d'habitation et aux baisses de cotisations salariales.

Pour autant, elle ne serait pas suffisante pour dynamiser la conjoncture nationale. Les mouvements sociaux actuels pourraient avoir des conséquences défavorables sur l'économie nationale.

Après plusieurs années d'inflation modérée (+1% en 2017), voire quasi nulle (2016 et 2015), on constate une accélération des prix à la consommation depuis le début d'année 2018 du fait du renchérissement du prix de l'énergie.

De septembre 2017 à septembre 2018, les prix ont augmenté de 2,2% dont 12,8% pour l'énergie et +2,8% pour l'alimentation.

Le marché du travail qui s'était légèrement amélioré en 2017 devrait être globalement stable en 2018 avec un taux de chômage proche de 9%. Les créations nettes d'emploi ne seraient que de 129 000, soit trois fois moins qu'en 2017.

1.2. La Loi de finances 2019

La Loi de Finances 2019 a été adoptée définitivement le 20 décembre 2018 par l'Assemblée nationale.

Le scénario macro-économique associé à cette Loi de Finances pour 2019 s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- un taux de croissance en volume (hors effet prix) de 1,7% en 2018 et 2019 ;
- un taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) de 1,3% en 2019.
- une remontée des taux d'intérêt.

La Loi de Finances ne prévoit pas de bouleversement pour les finances locales.

Elle intègre quelques mesures spécifiques et catégorielles.

La question de la réforme de la fiscalité suite à la suppression de la taxe d'habitation est renvoyée au 1^{er} semestre 2019.

1.2.1. La contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques

La Loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 fixe pour objectif la poursuite de la réduction du déficit public avec pour objectif un quasi retour à l'équilibre en 2022.

Selon les projections retenues, la dette publique devrait décroître à partir de 2019.

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont participé à l'effort de redressement des comptes publics par un prélèvement opéré par l'Etat sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette ponction a représenté 11,5 Mds d'euros dont 6 Mds d'euros pour le bloc communal.

Sur cette période, la ville du Castellet a vu le montant de sa DGF reculer de près de 270 K euros.

Depuis 2018, l'effort réclamé aux collectivités ne passe plus par une ponction sur leurs ressources mais pas un encadrement du taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Cela concerne les collectivités dont le budget de fonctionnement dépasse les 60 millions d'euros.

Les 322 collectivités concernées devaient signer avec l'Etat un contrat déterminant un taux d'évolution maximum des dites dépenses avoisinant les 1,2%.

La Ville du Castellet n'est pas concernée par cet encadrement du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement.

1.2.2. La stabilité des concours financiers aux collectivités

Compte tenu de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement demandé aux 322 collectivités les plus importantes, la Loi de Finances 2019 prévoit la stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Leur montant devrait être proche de celui de 2018 : 48,6 Milliards d'euros.

Il convient toutefois de souligner que cette stabilité en valeur s'inscrit dans un contexte d'inflation estimée pour 2018 à près de 2%.

1.2.3. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives est liée à l'inflation constatée (si celle-ci est positive).

Cette inflation est évaluée au regard de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur une période de 12 mois comprise

entre novembre de l'année précédente et novembre de l'antépénultième année.

Compte tenu de l'inflation constatée au cours de ces 12 derniers mois, cette revalorisation sera de 2,2% pour 2019 soit un niveau bien supérieur à celle des années précédentes (2017 : 0,4% ; 2018 : 1,2%).

Cette revalorisation s'applique aux valeurs locatives des terrains non bâtis, des logements et des locaux industriels. En revanche, elle ne s'applique pas aux locaux professionnels et commerciaux.

2. Analyse financière rétrospective du budget principal

Pour identifier les marges de manœuvre financières dont dispose la commune, il est nécessaire d'appréhender trois notions : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement avant le paiement des intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette, enfin, correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

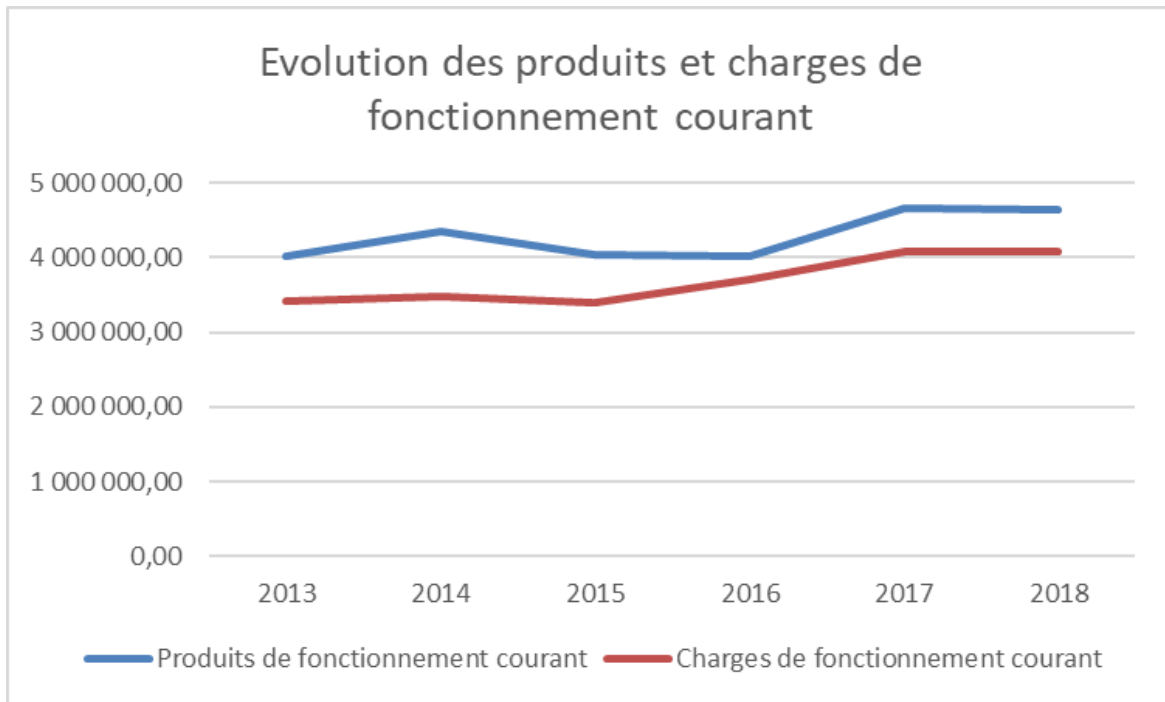
C'est donc ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les nouveaux équipements. De son niveau dépend la capacité de la commune à réaliser ses investissements.

L'examen du compte administratif prévisionnel de 2018, permet de déterminer le niveau de ces trois indicateurs :

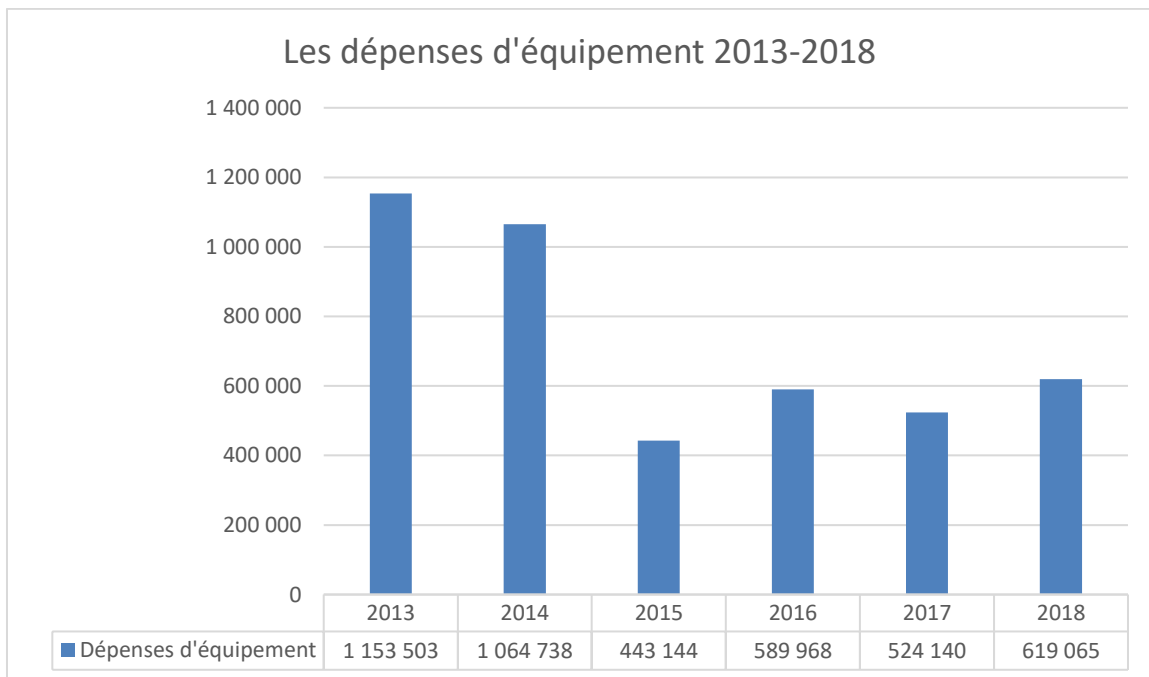
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	4 014 383,17	4 350 550,40	4 038 180,43	4 015 659,14	4 661 287,28	4 636 664,20
Charges de fonctionnement courant	3 415 342,12	3 473 541,19	3 404 595,85	3 712 428,81	4 087 694,81	4 075 355,89
Excédent brut courant (EBC)	599 041,05	877 009,21	633 584,58	303 230,33	573 592,47	561 308,31
Solde exceptionnel	-84 566,02	1 210,79	19 845,74	17 233,21	11 720,44	85 069,23
Produits exceptionnels	5 935,96	19 411,79	33 721,28	19 381,06	13 989,05	87 069,23
Charges exceptionnelles	90 501,98	18 201,00	13 875,54	2 147,85	2 268,61	2 000,00
Epargne de Gestion (EG)	514 475,03	878 220,00	653 430,32	320 463,54	585 312,91	646 377,54
Intérêts de la dette	103 357,82	98 605,79	98 478,52	87 485,81	83 276,72	151 369,20
Epargne brute (EB)	411 117,21	779 614,21	554 951,80	232 977,73	502 036,19	495 008,34
Capital	158 562,41	165 551,71	186 189,72	164 529,24	133 481,73	202 608,55
Epargne nette (EN)	252 554,80	614 062,50	368 762,08	68 448,49	368 554,46	292 399,79

Après la dégradation des niveaux d'épargne constatée en 2016, la hausse de la fiscalité actée en 2017 a permis de quasiment rétablir ceux-ci aux niveaux antérieurs.

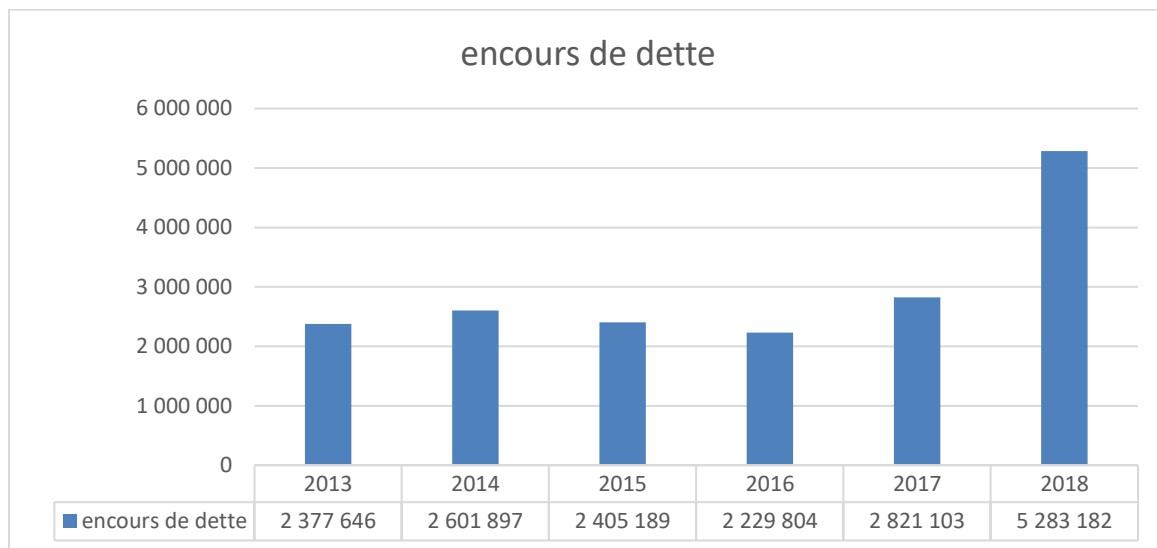
2018 a été une année de stabilisation.



Les dépenses d'équipement s'établissent en moyenne annuelle à 732 426 € sur la période.



L'encours de la dette communale

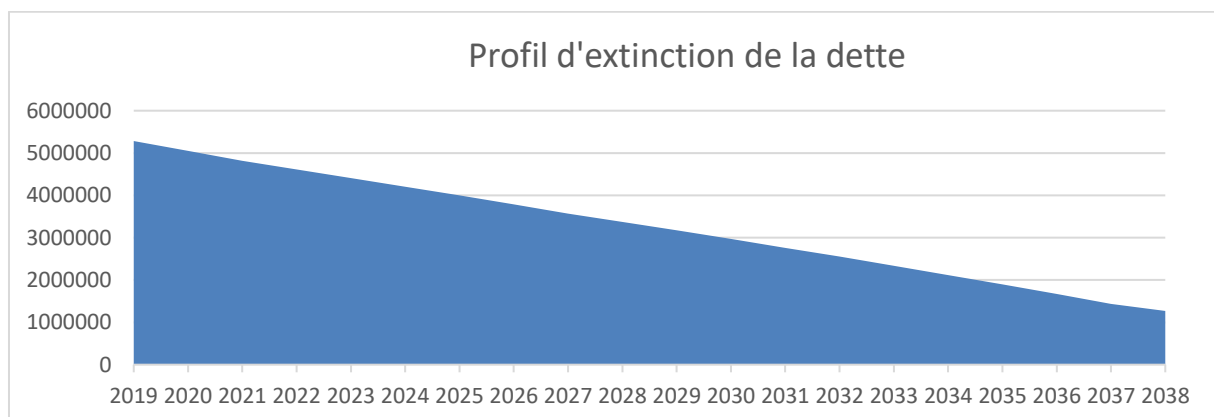


Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette du budget principal de la Ville se chiffre à 5 283 K€, qui se répartit de la façon suivante :

- Taux fixe : 94 % du stock de dette
- Taux révisable : 6 % du stock de dette

Les emprunts de la Ville sont classés dans les catégories les moins risquées : produits basés sur les indices de la zone euro et sans risque de structure.

La dette du budget principal de la Ville présente un profil d'extinction régulier.



La capacité de désendettement, qui s'obtient en divisant le capital restant dû par l'Épargne brute, s'établit pour la Commune à 10,67 années.

Il est recommandé que ce ratio soit inférieur à 12 années.



3. Les orientations budgétaires

Le projet de budget 2019 prend acte des observations et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de limitation d'évolution de la masse salariale et de valorisation patrimoniale du Domaine de la Bergerie.

Le projet de budget 2019 est construit sans augmentation des taux des impôts locaux communaux.

Prévision de dépenses de fonctionnement :

Libellé	BP 2018	Orientations 2019	Evolution	Commentaire
Charges à caractère général	1 305 000,00	1 981 700,00	51,85%	Impact du conventionnement avec les occupants du Domaine de la Bergerie et de l'intervention de la commune suite à l'incendie du Transformateur évolution à périmètre constant : +2,81%
Charges de personnel	2 360 000,00	2 490 350,00	5,52%	Evolution des CP de 3% et impact du coût d'une assurance statutaire
Autres charges de gestion courante	591 000,00	389 000,00	-34,18%	Impact du transfert de compétence "Contribution au SDIS" à la CASSB
Atténuations de produits	111 000,00	115 000,00	3,60%	
Dépenses de gestion	4 367 000,00	4 976 050,00	13,95%	
Charges financières	151 369,20	153 888,43	1,66%	
Charges exceptionnelles	17 000,00	9 000,00	-47,06%	
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	4 535 369,20	5 138 938,43	13,31%	-0,80%



Prévision de recettes de fonctionnement :

Libellé	BP 2018	Orientations 2019	Evolution	Commentaire
Produits des services du Domaine	293 350,00	1 077 900,00	267,45%	Impact du conventionnement avec les occupants du Domaine de la Bergerie (RODp) -2,54 % à périmètre constant
Impôts et taxes	3 551 979,00	3 426 379,55	-3,54%	Impact du transfert de compétence "Contribution au SDIS" à la CASSB
Dotations et participations	744 942,00	628 286,00	-15,66%	Baisse de la DGF en raison de la diminution de la population et non inscription en 2019 de la subvention de l'Etat pour la réalisation de la MOUS du Domaine de la Bergerie
Autres produits de gestion courante	51 253,00	275 146,98	436,84%	Reprise du résultat du budget annexe de l'eau suite au transfert de la compétence à la CASSB
Atténuations de charges	5 000,00	12 000,00	140,00%	
Recettes de fonctionnement courant	4 646 524,00	5 419 712,53	16,64%	
Produits exceptionnels	15 442,33		-100,00%	
Total des Recettes réelles de fonctionnement	4 661 966,33	5 419 712,53	16,25%	évolution à périmètre constant : -0,73%

Le projet de budget 2019 prévoit également la réalisation des grands projets d'investissement que sont l'extension du groupe scolaire du Plan du Castellet et la création du club house du tennis et d'un dojo, ainsi que la reprise du réseau électrique du Domaine de la Bergerie.

Ces trois opérations devant être réalisées sur plusieurs exercices, le présent rapport intègre une programmation pluriannuelle des investissements 2019-2021, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.



	2019	2020	2021
Groupe scolaire du Plan	1 300 000,00	1 700 000,00	
Club-house Tennis / Dojo	250 000,00	350 000,00	
Domaine de la Bergerie	1 200 000,00	600 000,00	
Tx de voirie	435 500,00	212 000,00	200 000,00
Bâtiments scolaires	88 000,00	28 300,00	28 300,00
Bâtiments administratifs	61 500,00	30 000,00	30 000,00
Salles des Fêtes	30 000,00	10 000,00	10 000,00
communication et TICE	67 000,00	40 000,00	40 000,00
Cimetières et Eglises	106 000,00	15 000,00	15 000,00
Document d'urbanisme	40 000,00	40 000,00	
Extension du réseau électrique (PUP)	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Matériel technique	48 400,00	22 400,00	22 400,00
Mobilier	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Véhicules	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Restes à réaliser 2018	374 073,00		
Remboursement de taxe d'Aménagement	610 000,00		
Achat de terrain	150 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement	4 895 473,00	3 182 700,00	480 700,00

Le financement des dépenses d'investissement 2019, après le remboursement du capital de la dette pourra être assuré de la manière suivante :

FCTVA	160 806,00
Taxe d'Aménagement	50 000,00
Subventions	217 000,00
Cessions d'immobilisations	890 000,00
Excédent de clôture 2018	2 931 622,44
Autofinancement	966 260,07

Le Budget annexe Parkings :

En ce qui concerne le budget annexe « Parkings », les orientations du budget 2019 prévoient une stabilité de la section de fonctionnement et la réalisation des opérations suivantes :

Parking 20 places chemin des Cyprès		116 000,00
travaux d'éclairage		10 000,00
Stationnement route du Grand Vallat		22 000,00
remplacement des lanternes Cros Loup		3 500,00
Stationnement rue du Docteur Clément		5 100,00
Revêtement du parking rue Décugis Village		26 000,00
Rampe d'accès au parking du Cros du Loup		22 500,00
	TOTAL	205 100,00